

PROMETHEA
Société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 58 allée de la Claire Fontaine 78250 Meulan
RCS VERSAILLES 883 983 538

PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

A Puteaux à 10 heures 30

Les associés se sont réunis ce jour en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée** ») sur convocation du président et sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au président,
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation de ces conventions,
- Affectation du résultat,
- Distribution de bénéfices
- Renouvellement du mandat de Président
- Autorisation de souscription d'un emprunt
- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric ARBARETAZ. Maitre DEBRAS, Avocat est désignée par l'Assemblée secrétaire de séance. Il est passé à l'examen des résolutions à l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35.320 euros en totalité en report à nouveau augmentant celui-ci de 35.320 euros pour le porter à 606 882 euros.

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de procéder à une distribution de dividendes d'un montant de 200.000 euros en imputant la somme de 200.000 euros figurant en report à nouveau augmentant qui sera porté de 606.882 euros à 406.882 euros

L'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve les conventions qui sont mentionnées aux termes du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, convention par convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée nomme à compter du 1^{er} décembre 2024 la société OLUMPOS, Le Parvis Grande Arche de la Défense 92800 PUTEAUX, SAS au capital de 1 000,00 Euros, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 950 973 651 et représentée par Monsieur Éric ARBARETAZ, en remplacement de Monsieur JAOUAD MESSAOUDI dont le mandat arrive à terme.

La Société OLUMPOS, représentée par son Président, Monsieur Eric ARBARETAZ intervenant à la présente décision, a déclaré accepter les fonctions de Président qui lui viennent de lui être conférées et n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée autorise la société à souscrire un prêt bancaire sur 60 mois auprès de la BPI et de deux banques commerciales à hauteur de 900.000 euros pour un taux d'intérêt entre 4% et 6%.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal de l'Assemblée à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toute formalité requise.

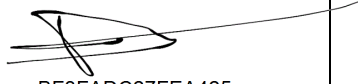
L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 12h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DocuSigned by:

FC98A05E015E40E...
Le Président

DocuSigned by:

BF3FADC27FEA425...
Le Secrétaire